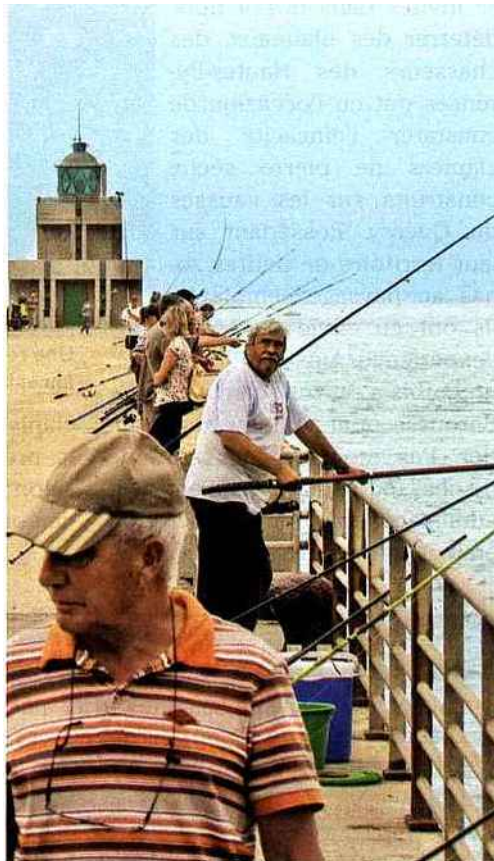


Pêche en mer Déclaration des prises

La pêche de loisir, en mer, sous-marine, à pied sur l'estran ou du bord du rivage est pratiquée par environ 2,5 millions de personnes en France. Le ministère chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche lance une initiative intéressante. Ces pêcheurs de loisir sont invités à s'engager pour une pêche éco-responsable en déclarant leurs pratiques sur un site du ministère de l'Écologie. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/declarez-pechez.html>. Cette télédéclaration était prévue par la Charte pour une pêche en mer de loisir éco-responsable signée le 7 juillet 2010, qui décline des mesures concertées entre les administrations concernées, les fédérations et associations de pêcheurs-plaisanciers, les élus locaux. Loin d'une trasserie administrative supplémentaire, cette déclaration permettra d'évaluer les quantités et le tonnage de poissons et coquillages prélevés par les amateurs.

Guillaume Fournier



De retour de la pêche, ces pêcheurs penseront-ils à déclarer leurs prises sur internet ?